

## Plan de protection pour les régates Covid-19

ce plan de protection est basé sur le concept de protection de Swiss Sailing et concerne spécifiquement l'organisation des régates. Il entre en vigueur le 8 juillet. Malgré les allègements, les principes fondamentaux d'hygiène, de distanciation, de regroupement et de traçage restent conservés.

### Exigences de base de Swiss Sailing

1. Absence de symptômes
2. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
3. Respect des distances (2m si possible)
4. Liste de présence (traçage sanitaire des personnes)
5. Désignation d'une personne responsable

### Plan de protection CVL

Absence de symptôme: les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer. Elles doivent rester à la maison, voire isolées et contacter un médecin.

Règles d'hygiène: le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après les régates pour se protéger soi-même et protéger son entourage.

Respect des distances: Lors de l'inscription, proclamation de résultats et remise de prix, chacun veillera à garder ses distances. Une distanciation sociale est recommandée.

Liste de présence: Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (plus de 15 minutes) ou de manière répétée à une distance de moins de deux mètres d'une autre personne sans mesure de protection. La liste de présence doit être conservée durant deux semaines minimum par la personne responsable.

Personne responsable: Sur l'eau, le skipper est la personne responsable. Pour la régata et les événements à terre, la personne responsable est le chef de course. Pour les événements d'importance, la personne responsable est le président du Comité d'Organisation.

### Régata

Le nombre de bateaux participant n'est pas limité.

Le nombre de participants (coureurs, comité de course et comité d'organisation, invités) est limité à 300 personnes.

Seuls les bateaux inscrits sur Manage2Sail peuvent participer aux régates. L'inscription des équipiers est obligatoire.

Le Skipper est responsable de communiquer le contenu du présent Plan de protection à son équipage et de veiller au respect de celui-ci par l'ensemble des équipiers.

## **A terre**

Lors de la validation de l'inscription, seul une personne de l'équipage viendra confirmer son bateau et retirer les contre-marques pour soi et ses coéquipiers pour accéder à la zone de manifestation.

Lors de la proclamation de résultats et remises de prix, chacun veillera à garder ses distances.

## **Zone de manifestation**

- Le périmètre de la zone de manifestation est clairement marqué.
- L'accès est réservé aux participants de la manifestations et au personnel/bénévole muni d'une contre-marque visible.
- Il n'y aura qu'un accès (entrée/sortie) au périmètre.
- La liste de de présence est gérée au desck de l'inscription.
- Chaque personne porte un marquage distinctif et le conserve le temps de la manifestation.
- A l'entrée, une solution de gel hydroalcoolique sera mise à disposition.
- Les tables sont espacées de 2 mètres. Le nombre maximum de personnes à table n'est pas prescrit.

Le présent plan de protection est à respecter. En cas de non-respect, sur l'eau comme à terre, le bateau ou le concurrent peut être exclu des régates.

## **Publication du plan de protection**

Le présent de protection est communiqué:

- Via Manage2sail dans les documents officiels de la régata
- Sur place au tableau des officiels.

## **Mesures générales**

En cas de maladie ultérieure, le participant s'engage à informer l'organisateur par mail: [regates@cvl.ch](mailto:regates@cvl.ch)

## **Mise en œuvre des mesures**

Le présent Plan de protection entre en vigueur le 8 juillet 2020 et reste valable jusqu'à la fin de la manifestation. Les mesures sont susceptibles d'être adaptées et modifiées en tout temps selon l'évolution de la pandémie et des directives cadre.

Club de Voile de Lausanne  
Lausanne, le 6 juillet 2020

# Zone de la manifestation dans la halle du couvert du bâtiment de La Nautique

